

TARIFS (Mise à jour Février 2019)

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Une caution de 500 € est demandé aux particuliers (Commune ou hors commune)

| | Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1 | Été Du 01/05/N au 30/09/N | Observations |
|--|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| Associations Communales | 100 € | 60 € | La vaisselle 0 € |
| Particuliers habitant la commune de Chirac | 155 € | 115 € | Vin d'honneur 35 € Journée supplémentaire 35 € Location de la Vaisselle 0.40 € par couvert |
| Associations et Particuliers hors Communes | 185 € | 145 € | Vin d'honneur 60 € Journée supplémentaire 60 € Location de la Vaisselle 0.40 € par couvert |
| Multiple l'Azur | 100 € | 60 € | |

Location de la petite salle (à l'intérieur de la Salle Polyvalente)

| | Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1 | Été Du 01/05/N au 30/09/N | Observations |
|-------------|-------------------------------------|---------------------------------|--------------|
| Tout Public | 38 € | 23 € | |

LOCATION DE LA CANTINE

Caution 250,00 € à la signature de la convention

| | Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1 | Été Du 01/05/N au 30/09/N | Observations |
|--|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| Particuliers habitant la commune de Chirac | 90 € | 60 € | Journée supplémentaire 30 € Location de la Vaisselle 0.40 € par couvert |
| Associations et Particuliers hors Communes | 120 € | 90 € | Journée supplémentaire 30 € Location de la Vaisselle 0.40 € par couvert |

CONSIGNES A RESPECTER

Il est demandé aux locataires de la salle :

- ✓ de contracter une assurance afin de prévoir tous risques graves pouvant entraîner la détérioration de la salle et si annulation de la réservation sans motif(s) valables(s).
- ✓ de respecter le matériel mis à leur disposition, notamment les tables et les chaises qui doivent être correctement nettoyées avant de les ranger et de les empiler, surtout signaler toutes détériorations.

Les associations organisant un bal ou autres soirées avec buvette(s) devront déposer au secrétariat de mairie une demande d'ouverture de débit de boissons temporaire et une demande de prolongation d'ouverture.

La remise des clés doit avoir lieu en principe le lendemain du jour de la location, un état des lieux est effectué par l'agent chargé de l'entretien de la salle.

AUTRES TARIFS

Participation pour les voyages scolaires, séjours en centre de loisirs jusqu'à 16 ans :

- 1 seule participation par an et par enfant : 35,00 €

Concession cimetière : 10.00 €/m²

Columbarium :

- 600,00 € par case (1 plaque comprise)
- 400,00 € urne enterrée
- 55,00 € par plaque supplémentaire
- 100,00 € utilisation du jardin du souvenir (1 plaque comprise)

Redevance assainissement au 01/01/2018

- Forfait abonnement : 69.00 €
- De 1 à 100 m³ : 0,74 €/m³
- Supérieur à 100 m³ : 0,20 €/m³

Photocopies :

Pour un recto-verso le tarif est doublé

Pour les particuliers :

- | | | | |
|------|---------------------|----|------------------|
| - A4 | 0,20 € (noir/blanc) | A4 | 0.50 € (couleur) |
| - A3 | 0,50 € (noir/blanc) | A3 | 1.00 € (couleur) |

Pour les associations :

- A4 et A3 : copieur « école » gratuit
- A4 : 0,10 € (couleur) et A3 : 0,20 € (couleur)